

MÉMOIRE CITOYEN

Présenté à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Objet : Inquiétudes face à la forte densité d'infrastructures en périphérie des propriétés privées – Projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW2)

Statut de l'auteur : Propriétaire d'un domaine forestier privé voisin du projet

Mode de présentation : Dépôt de document écrit uniquement (Diane Arseneault, mandataire)

1. Pourquoi j'écris ce document

Je possède un domaine forestier privé situé dans la zone d'implantation du projet éolien PPAW2. Bien que je n'habite pas sur les lieux à l'année, j'utilise cette propriété de façon régulière et intensive pour mes loisirs, la détente et la pratique d'activités de plein air.

Mon objectif est d'exprimer comment le regroupement massif de grandes structures industrielles sur les terrains voisins vient gêner l'usage de ma propriété, bloquer son développement et compromettre mes projets d'avenir.

2. Une faible représentation des intérêts des propriétaires privés

Dans le cadre du développement du projet PPAW2, les voix et les intérêts des propriétaires de terrains privés voisins semblent peu écoutés et sous-représentés. Les discussions se concentrent principalement sur les retombées globales, laissant de côté les impacts réels subis par ceux qui partagent leurs frontières avec ces installations. Les propriétaires limitrophes se retrouvent isolés face à des décisions d'implantation majeures qui affectent directement leur patrimoine, sans avoir de réels moyens de faire valoir leurs droits et leur tranquillité.

3. Le problème de la concentration des structures chez les voisins

Le plan d'implantation actuel prévoit une forte concentration d'éoliennes de grande dimension à la frontière même de mon terrain. L'effet de groupe de plusieurs machines sur les lots adjacents est lourd et envahissant. Cette accumulation d'impacts en périphérie immédiate de ma ligne de lot crée un effet de barrière industrielle qui dénature complètement l'environnement naturel de mon domaine.

4. Des préjudices majeurs sur mes activités, ma retraite et mon patrimoine

- **Nuisances pour la villégiature et le repos** : La perte de jouissance est éloquent. Le bruit permanent et le mouvement constant des pales brisent le calme et la tranquillité recherchés en forêt. Les activités que je pratique en forêt sont diverses : ornithologie, randonnée, cueillette de fruits sauvages et champignons, chasse, pêche et trappe. Les moments de repos en nature seront grandement perturbés par ce climat sonore et visuel lourd.
- **Blocage des projets de construction (chalets)** : La forte densité et la proximité des éoliennes rendent désormais impossible tout projet de construction de nouvelles infrastructures, telles que des chalets, sur de grandes superficies du parc éolien. Le potentiel récréatif et résidentiel futur de mon propre terrain se retrouve gelé et sacrifié à cause des activités industrielles tolérées chez les voisins.
- **Impact sur la faune et la chasse** : Le bruit à basse fréquence et les vibrations répétitives risquent d'éloigner le gibier et de perturber les habitudes de la faune locale, nuisant directement à mes activités traditionnelles de chasse sur mon terrain.
- **Risques de sécurité (projection de glace)** : La proximité des éoliennes par rapport à mes limites de terrain crée une inquiétude réelle en hiver. Les risques de formation et de projection de glace à partir des pales limitent l'accès sécuritaire à certaines portions de mon propre lot durant la saison froide.
- **Baisse de la valeur foncière globale et projets de retraite brisés** : Ce domaine représente l'investissement d'une vie et le cœur de mes projets de retraite. La perte de valeur foncière liée à la proximité immédiate d'un tel complexe industriel est bien réelle pour des propriétés comme la mienne. La baisse de la valeur foncière de plusieurs propriétés dans une municipalité devrait être obligatoirement prise en compte dans les études d'impact du promoteur. La présence de ces machines à mes portes diminue fortement la valeur de mon bien et gâche le projet de vie que j'y ai bâti pour mes vieux jours.

5. Ce que je demande à la Commission

Je demande aux commissaires de recommander des balises claires pour protéger les propriétaires de lots privés limitrophes :

1. **Élargir les zones tampons** : Exiger une distance minimale beaucoup plus importante entre les éoliennes et les limites des propriétés voisines afin de réduire les risques de projection de glace, d'atténuer le bruit et de permettre la construction sécuritaire de chalets sur les lots adjacents.
2. **Prendre en compte la dépréciation immobilière** : Obliger le promoteur à inclure une étude rigoureuse sur la baisse de la valeur foncière des propriétés d'une municipalité touchée par une forte densification d'infrastructures (la valeur des propriétés sera fortement perturbée, car ces terres n'intéresseront plus les personnes qui

recherchent la quiétude ou désiraient bâtir un chalet). Compenser adéquatement les propriétaires forestiers pour l'ensemble des pertes financières associées à la dépréciation des propriétés et les inconvénients associés aux nombreuses contraintes.

3. **Prendre en compte la valeur des domaines privés** : Forcer le promoteur à réviser l'emplacement des machines là où leur concentration affecte de façon disproportionnée l'usage récréatif et la valeur des propriétés adjacentes.
4. **Mettre en place des suivis de sécurité** : Imposer un protocole strict et public pour l'arrêt des machines en cas de conditions propices au givrage afin de sécuriser les terrains voisins.
5. **Mettre en place un processus transparent d'échanges avec les propriétaires forestiers. Ces derniers ne sont pas résidents mais ils habitent leur boisé, souvent depuis des décennies.**

6. Conclusion

Le développement de l'énergie éolienne ne doit pas se faire au détriment des propriétaires qui ont choisi la forêt pour sa paix et sa valeur naturelle. La densification actuelle sur les lots voisins m'impose des pertes majeures sans que je n'aie choisi cette situation. Les intérêts des citoyens locaux et la protection de leur patrimoine foncier doivent être remis au centre des priorités.

Je remercie la Commission de prendre mes inquiétudes au sérieux.

Diane Arseneault
Mandataire